

Comité Syndical • Séance du 20/12/2022

Compte-Rendu de réunion

14h45 : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte ouvre la séance. Il remercie de leur présence les délégués constituant l'assemblée et il propose une modification par rapport à l'ordre du jour transmis par courrier : ajourner la délibération n°4 relative à la candidature à la labellisation EPTB. L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

II. Informations

- Informations relatives à l'état des nappes
- Information des décisions prises par le Président et le Bureau
- Autres informations et actualités

III. Administration du Syndicat Mixte

- Débat d'Orientation Budgétaire : *délibération n°1*
- Révision des annexes 1 et 2 des statuts du Syndicat Mixte : *délibération n°2*
- Restitution de l'étude d'opportunité pour une labellisation EPTB : *délibération n°3*
-

IV Dossiers techniques

- Présentation du bilan 2019-2022 du PGRE et de sa révision pour les années 2022-25 : *délibération n°4*

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Compte-rendu du précédent Comité Syndical (24/03/2022)

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarques, il propose de le mettre au vote.

Le compte-rendu du 24/03/2022 est validé à l'unanimité.

Informations

Etat des nappes

Nicolas GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'état quantitatif des nappes :

Ce dernier indique tout d'abord que la pluviométrie est largement déficitaire depuis le mois de mai 2022 (-67%) avec un été et un automne particulièrement sec et chaud. La situation des nappes s'est ainsi dégradée tout au long de l'été et cette dégradation s'est poursuivie jusque maintenant dans de nombreux secteurs.

Il présente ensuite la situation détaillée, secteur par secteur puis fait un bref rappel des principaux enseignements à tirer de cette période de crise.

F. NICOLEAU demande s'il s'agit d'une situation inédite. H. TACHRIFT indique que par le passé, des niveaux inférieurs ont déjà été observés sur certaines unités de gestion. Deux éléments rendent cependant cette situation tout à fait exceptionnelle : l'ensemble des unités de gestion sont touchées et en situation très défavorables ainsi que la durée de la crise qui se poursuit encore en période hivernale. Il indique également que pour l'heure les besoins sont relativement faibles mais que la situation pourrait être très critique au printemps et à l'été si les pluies ne sont pas suffisantes.

Concernant les différences entre l'état des nappes tel que présenté ici et les niveaux retenus dans les arrêtés sécheresse, F. NICOLEAU demande à N. GARCIA s'il remet en cause les choix du Préfet.

N. GARCIA répond par la négative. Chacun est dans son rôle : le Syndicat Mixte transmet une « photographie » de la situation des nappes et le Préfet prend les arrêtés sécheresses qui sont de son ressort en prenant en compte l'ensemble de paramètres qui lui semblent importants. Il indique également que ce type d'évènement risquent de se répéter et que des solutions plus globales doivent être trouvées. Ainsi, le Conseil Départemental finance un schéma des eaux brutes pour l'irrigation agricole porté par la Chambre d'Agriculture. Un travail en amont conjoint a déjà été réalisé.

T. MARTINEZ indique que l'Agence de l'Eau est également préoccupée par l'évolution de la situation et elle a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour des solutions moins consommatrices d'eau et d'intrants. Dans ce cadre le Pays de l'Agly a répondu avec un projet de culture de la pistache sur le territoire.

Information des décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

N. GARCIA présente à l'assemblée les informations suivantes :

Marché « Création d'un baromètre : l'eau souterraine et les catalans » (délibération n°6 du 16 mars 2021) : Ce marché a été attribué à l'entreprise Latitude B.E. pour un montant de 12 863,50 € H.T.

Ce marché est aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

Les prestations sont en cours. Les résultats devraient être fournis début janvier.

Pour rappel il s'agit de réaliser une enquête représentative sur le niveau d'information et de perception qu'a la population de la plaine du Roussillon sur les nappes. Ceci doit permettre de mieux définir les actions de sensibilisation du Syndicat Mixte et constitue une action de communication en tant que telle avec la publication des résultats. Réalisé à fréquence régulière, cette enquête doit permettre de voir sur le long terme l'évolution des mentalités sur la question des nappes.

Marché « Education à l'environnement dans les écoles primaires de la plaine du Roussillon » (délibération n°6 du 11 février 2022) : cette action sera réalisée par les associations « Les petits débrouillards » et « Labelbleu » pour un montant total de 18 104 €

Une aide de 50% par l'Agence de l'Eau est attendue. Les prestations sont en cours.

Marché « Diagnostic des pressions polluantes sur les zones de sauvegarde » (délibération n°2 du 16 décembre 2021) : Ce marché a été attribué à l'entreprise Envilys pour un montant de 60 175 € H.T.

Ce marché est aidé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau. Les prestations ont débuté en octobre. Les élus des communes concernées ainsi que les représentants professionnels concernés (agriculture, industrie etc.) seront rapidement associés à ce travail.

H. TACHRIFT rappelle ce que sont les « zones de sauvegarde » et les enjeux associés.

M. LESNE demande si ces zones représentent une grande partie du territoire. H. TACHRIFT indique que cela représente de l'ordre de 100 km² sur près de 900 km² que constitue la plaine du Roussillon.

Marché « Recharge artificielle des nappes » (délibération n°7 du 24 mars 2022) : Le lot 1 (essai sur la commune de Thuir) a été attribué au BE Hydro.geo.consult pour un montant de 29 103,30 € H.T. Le lot 2 (étude technique et juridique pour une mise en œuvre pérenne) est déclaré infructueux en l'absence d'offre.

Ce marché est aidé à hauteur de 20% par la Région. L'Agence n'a pas souhaité aider cette étude.

M. LESNE demande en quoi consiste cette recharge. H. TACHRIFT explique le principe et précise qu'il n'est question de la mettre en œuvre qu'en période hivernale.

T. MARTINEZ indique qu'il y a un paradoxe à vouloir cuveler les canaux alors qu'ils rechargent les nappes. H. TACHRIFT indique que la question est techniquement complexe : il est nécessaire que les cours d'eau aient un débit satisfaisant et une partie importante de la recharge se fait a priori via le réseau secondaire qui lui n'est pas cuvelé. L'appréciation de l'impact du cuvelage est encore difficile à appréhender pour les nappes.

P. CASADEVALL indique que l'impact des canaux sur les nappes est connu dans la vallée du Tech. H. TACHRIFT indique qu'il est nécessaire de le caractériser finement si l'on souhaite « formaliser » cette démarche et la mettre en œuvre dans de bonnes conditions, notamment quand le contexte hydrologique s'y prête.

F. NICOLEAU informe l'assemblée qu'il existe sur la commune de Clairac une étude de réutilisation des eaux de la station d'épuration avec notamment la recharge des nappes.

N. GARCIA indique qu'il existe également un projet à Argelès d'utilisation des eaux issues de la station d'épuration pour l'irrigation agricole. Cela concerne 1 million de m³ directement rejeté en mer actuellement.

Sur cette question des eaux issues des stations d'épuration, T. MARTINEZ estime qu'il est nécessaire de changer les contraintes et les normes pour pouvoir faciliter leur réutilisation.

C. DURAND indique qu'en Espagne, ces types de réutilisation sont déjà mises en œuvre depuis 15 ans.

Concernant l'essai objet du présent marché, cette action aurait dû débuter courant novembre. Cependant, l'état actuel de la ressource Têt ne permet pas d'initier l'essai de recharge : arrêté de restriction en cours (jusqu'au 31 décembre), tours d'eau mis en place sur les canaux... Il ajoute que si le contexte hydrologique s'améliore, l'essai pourra débuter courant janvier. Sinon il devra être reporté à l'hiver prochain.

Marché « Démonstration et diffusion de techniques d'économies d'eau et de lutte contre les nuisibles en agriculture biologique sur la plaine du Roussillon (délibération n°6 du 13/02/2020). Ce marché a été attribué au CIVAM BIO 66 pour un montant de 62 501,80€ T.T.C.

Cette action est aidée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau. Elle doit durer trois ans et mettre en évidence des techniques vertueuses relatives aux trois types de cultures principalement rencontrées sur la plaine du Roussillon : l'arboriculture, le maraichage et la vigne.

Marché de rebouchage de forages pour l'année 2022 (délibération n°5 du 11/02/2022). Le marché a été attribué à l'entreprise Roussillon Forage pour un montant de 9 389,40€ T.T.C.

Cette action est aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. Les travaux ont été réalisés fin novembre et concernent trois forages sur la bordure côtière.

Information des décisions prises par le Bureau du Syndicat

N. GARCIA informe qu'un bureau s'est tenu le 08/11/2022 et que les décisions suivantes ont été prises :

- **Délibération n°1** : Adoption d'un nouveau Règlement Intérieur de la Gestion du Temps de Travail. Pour se mettre en conformité avec la loi
- **Délibération n°2** : Adoption des demandes de financement pour l'année 2023 (postes)
- **Délibération n°3** : Adoption du projet de convention avec le SMIPEP pour la réalisation d'ouvrages de suivi sur leur terrain
- **Délibération n°4** : Adoption du projet de convention pour le rebouchage de forages privés
- **Délibération n°5** : Nomination d'un représentant du Syndicat des nappes au Copil de l'étude sur l'aménagement de la Têt piloté par le SMTBV (Denis OLIVE, de la commune d'Ille sur Têt).

Autres informations et actualités

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les autres informations relatives aux nappes

- **Site Visio'66 : ouverture du site au grand public**

Pour rappel, cet outil est issu du projet de recherche Dem'eaux Roussillon. Il permet de synthétiser de très nombreuses informations relatives à la gestion de l'eau sur le département et de voir en un clin d'œil et en temps réel la situation des différentes masses d'eau (cours d'eau et nappes).

Cet outil est financé par le BRGM, le CD66, PMM et le SMNPR pour les années 2022-2023.

Il vous avait été présenté lors du précédent Comité Syndical. Il est maintenant ouvert au grand public.

- **Vers une association des structures de gestion ?**

L'ensemble des structures de gestion (eaux superficielles et eaux souterraines) de l'ex Région LR ont beaucoup échangé cette dernière année.

De ces discussions, il ressort l'opportunité de créer une association qui aurait comme objectif :

- De favoriser les échanges techniques entre structures (problématiques communes)
- Valoriser le travail réalisé par les structures de gestion
- De développer des positionnements communs lorsque cela est pertinent.

Pour qu'elle soit efficace, la création d'une telle structure nécessite une réelle animation et donc le financement d'un poste. Celui-ci serait partagé entre les différentes structures de gestion avec un éventuel financement de l'Agence de l'Eau (discussion à venir). Ce point sera évoqué lors des prochaines réunions.

- **Deux études à venir sur la gestion de la ressource en eau à l'échelle départementale**

La Chambre d'Agriculture doit lancer prochainement un schéma départemental des eaux brutes (financé par la DRAF et le CD66 et l'Agence de l'eau). Ce schéma doit notamment permettre d'identifier le potentiel en eau par secteur pour que les projets agricoles soient en adéquation. Cette étude doit durer 3 ans.

Les Syndicat de bassins du département doivent lancer une étude prospective sur l'évolution des régimes hydrologiques des cours d'eau du département avec le changement climatique et les stratégies d'adaptation à adopter. Des liens avec les nappes devront être trouvés. Pour l'heure, le Syndicat Mixte n'est pas associé.

T. MARTINEZ, par ailleurs Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly, indique que le Syndicat des nappes sera associé prochainement.

C. SENAILLE, agent à PMM, demande l'état d'avancement du schéma des eaux brutes agricoles. H. TACHRIFT indique qu'une feuille de route a été partagée par la chambre avec l'ensemble des structures de gestion et le Conseil Départemental. Afin d'avoir le financement de la DRAF, une date limite était fixée début décembre. Cette feuille de route / cahier des charges est en cours de finalisation.

- **Etude de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées de Clairà**

Suite à un appel à projet de la Région, il s'agit d'étudier toutes les pistes possibles pour la valorisation de cette eau, actuellement rejetée dans l'Agly : lutte contre l'incendie, nettoyage des voiries, irrigation des espaces verts, irrigation agricole et recharge des nappes quaternaires.

Il s'agit d'une étude technico-économique (étude des différentes pistes, caractérisation locale de la nappe) avant une concertation et une prise de décision.

Ce projet est financé par la Région, le Département et l'Agence de l'Eau. Le Syndicat Mixte des nappes est membre du Copil.

F. NICOLEAU précise que l'université de Nîmes et de nombreux chercheurs sont également associés à ce travail.

- **Agenda :**

H. TACHRIFT informe des deux réunions à venir :

- CLE des nappes le 5 janvier à 9h00
- Comité Syndical le 14 février à 14h30

Administration du Syndicat Mixte

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les éléments financiers pour les années 2022 et 2023.

H. TACHRIFT présente de manière détaillée les prévisions budgétaires 2022 et les orientations proposées pour 2023.

De manière synthétique, l'année 2022 devrait se caractériser par :

- Des recettes en baisse par rapport à l'année 2021 mais dans l'ordre de grandeur de ce qui a été observé en moyenne ces dernières années. Le montant des recettes nouvelles devrait s'établir de l'ordre de 339 000 €. Cette baisse s'explique par le fait que l'année 2021 constituait une année de « rattrapage » pour les aides de l'Agence de l'Eau.
- Des dépenses encore à un niveau élevé, de l'ordre de 371 000 € qui s'explique essentiellement par un niveau de dépense encore élevé en termes de prestations techniques externalisées (celles-ci seront présentées lors de la présentation du Rapport d'Activité 2022).

In fine, l'année 2022 devrait donc se finir par un déficit de l'ordre de 30 000 €, comme cela était envisagé lors du précédent DOB. En reprenant le résultat de l'année précédente, le résultat à l'issue de l'année 2021 est de l'ordre de 105 000 €.

Concernant l'année 2023, elle devrait être marquée par une forte augmentation des investissements (travaux sur la bordure côtière nord pour le suivi des intrusions salines) et par une augmentation des prestations externalisées.

Budgétairement, ceci devrait se traduire par une hausse des dépenses. Celle-ci devra donc s'accompagner d'une hausse des recettes. Comme cela a été présenté l'an passé, celle-ci devrait se faire par une hausse de la dotation statutaire globale (+3%) ainsi qu'une hausse des aides en lien avec l'augmentation de l'activité du Syndicat Mixte.

Conformément à ce qui a été proposé l'an passé, il sera donc proposé d'augmenter la dotation globale du Syndicat Mixte de 3% dans le budget 2023.

Les grands équilibres du Budget Primitif 2023 sont présentés en fonction des actions engagées et proposées.

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulière et N. GARCIA propose donc de passer au vote donnant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

La délibération n°1 relative à la tenue du DOB 2023 est votée à l'unanimité.

Révision de l'annexe 2 des statuts du Syndicat Mixte

N. GARCIA rappelle que les statuts du Syndicat Mixte et plus particulièrement son article 8.3 définissent la clé de répartition de la dotation statutaire globale entre les collectivités membres : statutairement, le Conseil Départemental participe à hauteur de 40%. Pour les autres collectivités, cette participation est principalement fonction des volumes prélevés dans les nappes.

Les statuts indiquent également que la participation des différents membres, définies par l'annexe 2, doit être révisée tous les 5 ans, en fonction de l'évolution des prélèvements de chaque collectivité. Pour l'année 2023, la clé de répartition doit se fonder sur les volumes déclarés à l'Agence de l'Eau en 2021 (année n-2).

H. TACHRIFT présente de manière détaillée, en pourcentage, l'évolution de cotisation de chaque membre suite à la révision de l'annexe 2 des statuts.

P. CASADEVALL demande à ce que ces variations soient traduites directement en euros dans la perspective du vote du Budget Primitif. Cela doit permettre aux collectivités de préparer leur budget.

H. TACHRIFT indique qu'il transmettra donc les montants des cotisations statutaires envisagées pour le vote du budget primitif aux différents membres en amont.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote :

La délibération n°2, relative à la modification de l'annexe 2 des statuts du Syndicat Mixte est votée à l'unanimité.

Restitution de l'étude d'opportunité EPTB

N. GARCIA rappelle que fin 2021, le Syndicat Mixte a engagé une étude d'opportunité pour une labellisation EPTB. Cette étude devait tout d'abord faire un bilan sur l'activité du Syndicat Mixte après un peu plus de 10 ans d'existence et d'étudier des pistes d'évolution, notamment une éventuelle labellisation EPTB.

Cette étude vient de s'achever et N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour en présenter les résultats détaillés.

Suite à cette présentation, M. LESNE demande ce qu'est « la prise de compétence « préservation de la ressource »

La délibération n°3, donnant acte de la présentation des résultats de l'étude EPTB est votée à l'unanimité.

A l'issue du vote,

T. MARTINEZ demande ce que serait « la feuille de route » du Syndicat Mixte dans une perspective de labellisation.

H. TACHRIFT indique que le dossier de candidature ne présente pas de feuille de route à proprement parlé : la structure du dossier de candidature est clairement cadrée par la doctrine définie par le Comité de Bassin. Le dossier s'appuierait essentiellement sur ce que fait déjà le Syndicat Mixte, qui est éligible à la labellisation EPTB (notamment grâce au portage de la démarche SAGE). Il fera également apparaître certaines pistes d'évolution, visant notamment à intégrer l'ensemble des usages et la coordination ... Certaines de ces pistes seront alors présentées en séance.

Dossiers techniques du Syndicat Mixte

PGRE : Présentation du bilan 2019-2021 et des perspectives 2022-2024

N. GARCIA donne la parole à Emilie BARTHE, Chargée de Mission PGRE pour présenter le bilan PGRE 2019 et les perspectives pour les années 2022-2024.

E. BARTHE rappelle dans un premier temps ce qu'est un PGRE et dans quel cadre s'inscrit celui relatif aux nappes de la plaine du Roussillon. Elle présente ensuite un diagnostic détaillé des opérations réalisées à destination des différents usages : collectivités, campings et de l'agriculture.

M. ASSENS, agent du CD66, demande s'il est possible de chiffrer le coût des différentes opérations réalisées. E. BARTHE répond que cet exercice peut effectivement être fait

En l'absence d'autres remarques, le Président invite les membres à lui donner acte de la présentation du bilan du PGRE 2019-2021 et des perspectives 2022-2024.

La délibération n°3 donnant acte de la présentation du bilan du PGRE et des perspectives 2022-2024 est votée à l'unanimité.

16h30: N. GARCIA indique que l'ordre du jour est épuisé. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.

Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon



Nicolas GARCIA